

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est la première organisation patronale de France.

Reconnue par les pouvoirs publics, elle mène des missions d'intérêt général depuis 1946 et accompagne les entreprises artisanales du bâtiment.



JP Conseil Centre est un cabinet indépendant, présent depuis plus de 30 ans, qui accompagne les artisans, TPE et PME dans l'optimisation de leur fiscalité.

Spécialistes du CIMA et du CII, ses experts interviennent partout en France pour renforcer la trésorerie des petites entreprises.

La CAPEB Grand Paris et le Cabinet JP CONSEILS vous accompagnent



Contactez-nous au **01 53 20 69 69**

Connaissez-vous le CIMA ?



CRÉDIT D'IMPÔT MÉTIERS D'ART



Maçons, couvreurs, menuisiers... vous pouvez récupérer jusqu'à 30 000 € avec le ...

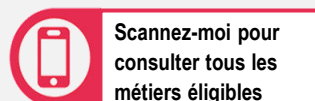
... CIMA

SI VOUS Y AVIEZ DROIT !

Qu'est-ce que le **Crédit d'Impôt Métiers d'Art** (CIMA) ?



Récupérez **jusqu'à 10 %***
de vos dépenses liées
aux métiers d'art ou à la
restauration du patrimoine
et jusqu'à **30 000 € par**
an



Scannez-moi pour
consulter tous les
métiers éligibles

* Si vous êtes titulaire du label « Entreprise du Patrimoine Vivant », vous pouvez récupérer jusqu'à 15% de vos dépenses.

Découvrez le témoignage de Martial DELPY, dirigeant d'une entreprise de maçonnerie



Scannez-moi pour
consulter le
témoignage

4 Questions pour savoir si vous êtes éligible

Exemples de questions à se poser	OUI	NON
L'entreprise exerce-t-elle des activités dans les domaines de la couverture, de la maçonnerie ou de la menuiserie... ?	☐	☐
L'entreprise compte-t-elle des salariés, dont au moins 30 % travaillent dans les métiers d'art ou la restauration du patrimoine ?	☐	☐
L'entreprise fabrique-t-elle des ouvrages en exemplaire unique ou en petite série ?	☐	☐
L'entreprise intervient-elle sur des chantiers de restauration de bâtiment datant d'avant 1970 ?	☐	☐

Vous avez déjà 3 ou 4 oui, appelez-nous.